

## Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

CE RAPPORT ANNULE ET REMPLACE LE RAPPORT 158/2024/65449/01:1

RÉF. 158/2024/65449/01:2

DATE DU CONTRÔLE 14/05/2024 AGENT VISITEUR Thierry Van Vooren  
 ADRESSE DU CONTRÔLE Rue Miss Cavell 55B - 6044 Roux TYPE DE CONTRÔLE Visite de contrôle (6.5.)



### › DONNÉES GÉNÉRALES

Adresse de l'installation	Rue Miss Cavell 55B - 6044 Roux
Type de locaux	Unité d'habitation (maison)
Objet du contrôle	Demande dans le cadre d'une vente
Propriétaire	Goutier Denis
Responsable des travaux	non communiqué
Dérogations applicables/appliquées	Parties existantes des installations domestiques réalisées à partir du 1er juin 2020 (6.5.8.1.)
Organisme à l'origine du PV précédent	ACA
Références du PV précédent	2020114971

### › DONNÉES DU RACCORDEMENT

Gestionnaire du réseau de distribution (GRD)	ORES ASSETS
Code EAN	541449060019617098
Numéro du compteur	34071371
Index jour/nuit	002061,2/003528,8
Type de coupure générale	Disjoncteur
Câble compteur - tableau	XVB 4 x 10 mm <sup>2</sup>
Tension nominale de service	230V - AC
Courant nominal de la protection de branchement	40A

### › CONTRÔLE

Conformité schéma(s) unifilaire(s) et plan(s) de position OK | Nombre de tableaux 1 | Nombre de circuits 25

Circuits

Protection

Section (mm<sup>2</sup>)

Conclusion

Les fondations datent	D'après le 1/10/1981	Dispositif différentiel de tête	ID - 63A - 300mA - type A - test OK
Type d'électrode de terre	Boucle	Dispositif différentiel supplémentaire	ID - 63A - 30mA - type A - test OK
Résistance de dispersion de la prise de terre (Ω)	12,3	Fixation/Etat/Détérioration matériel	OK
Conformité des liaisons équipotentielles et des PE	OK	Contrôle visuel appareils fixes et/ou mobiles	OK
Test de continuité	Concluant	Protection contre les contacts directs	OK
Contrôle boucle de défaut	Concluant	Résistance générale d'isolement (MΩ)	286
Protection contre les contacts indirects	OK	Adéquation DPCDR – prise de terre	OK
		Adéquation protections surintensités – sections	OK

## CONCLUSION : CONFORME

A la date du 14/05/2024, l'installation électrique de Rue Miss Cavell 55B - 6044 Roux est conforme aux prescriptions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension. Le prochain contrôle est à effectuer au plus tard avant le 14/05/2049. Le contrôle réalisé par Certinergie a porté sur les parties visibles de l'installation et normalement accessibles.

Signature de l'agent



## Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

CE RAPPORT ANNULE ET REMPLACE LE RAPPORT 158/2024/65449/01:1

RÉF. 158/2024/65449/01:2

### REMARQUES

- Il faut prévoir les accessoires de scellée du dispositif différentiel de tête.

### Rappel sur les prescriptions réglementaires :

Le propriétaire, le gestionnaire ou l'exploitant de l'installation électrique est tenu :

- d'en assurer ou d'en faire assurer l'entretien ;
- de prendre toutes mesures adéquates pour que les dispositions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension soient en tout temps observés ;
- de conserver les documents, en ce compris le ou les rapports de contrôle, de l'installation électrique dans un dossier, de le tenir à disposition de toute personne qui peut le consulter et de mettre à disposition une copie de ce dossier à tout éventuel locataire ;
- de transmettre le dossier de l'installation électrique au nouveau propriétaire, gestionnaire ou exploitant ;
- d'aviser immédiatement le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions de tout accident survenu aux personnes et du, directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques ;
- de renseigner dans le dossier de l'installation électrique toute modification ou extension non importante survenue sur l'installation électrique ;
- de laisser réaliser par un organisme agréé un contrôle de conformité avant la mise en usage sur toute modification ou extension importante survenue sur l'installation électrique.
- si des infractions ont été constatées lors de la visite de contrôle, de faire effectuer une nouvelle visite de contrôle par le même organisme agréé afin de vérifier la disparition des infractions au terme du délai de un an. Dans le cas où, lors de cette seconde visite, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du rapport de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.

Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

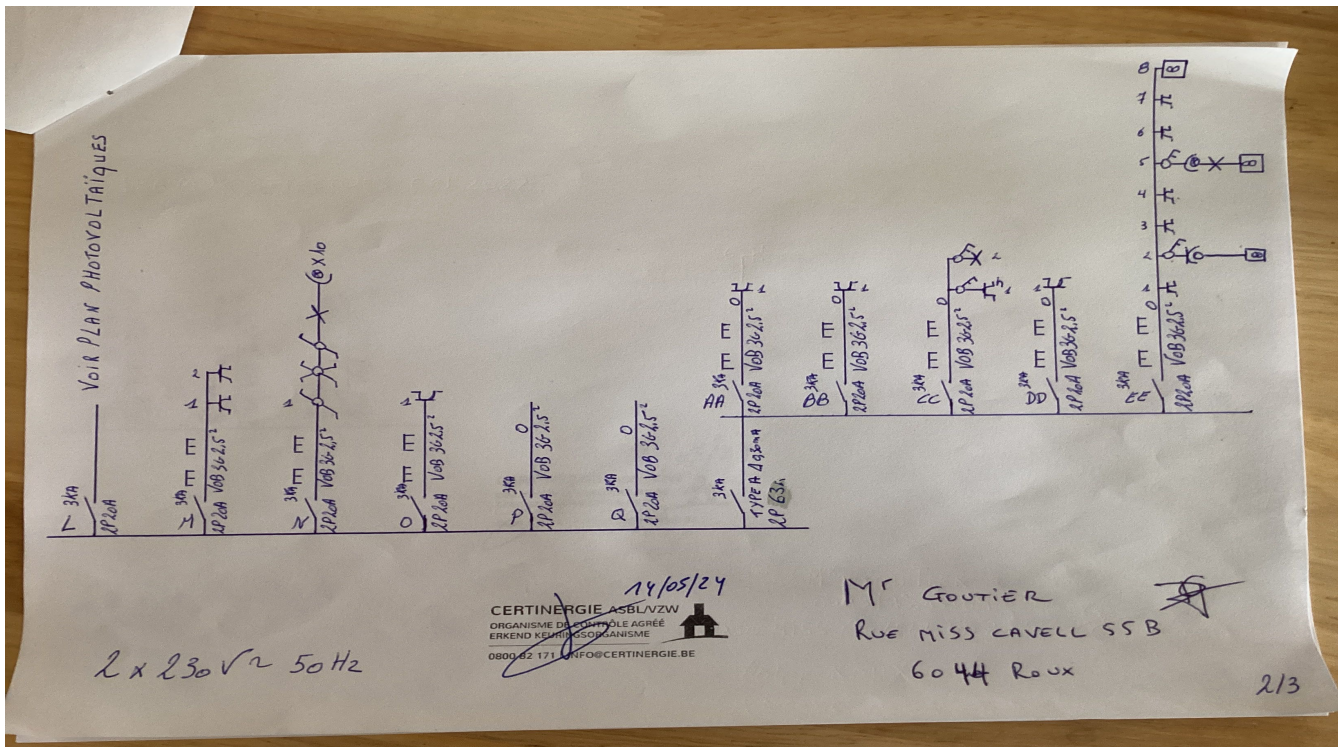
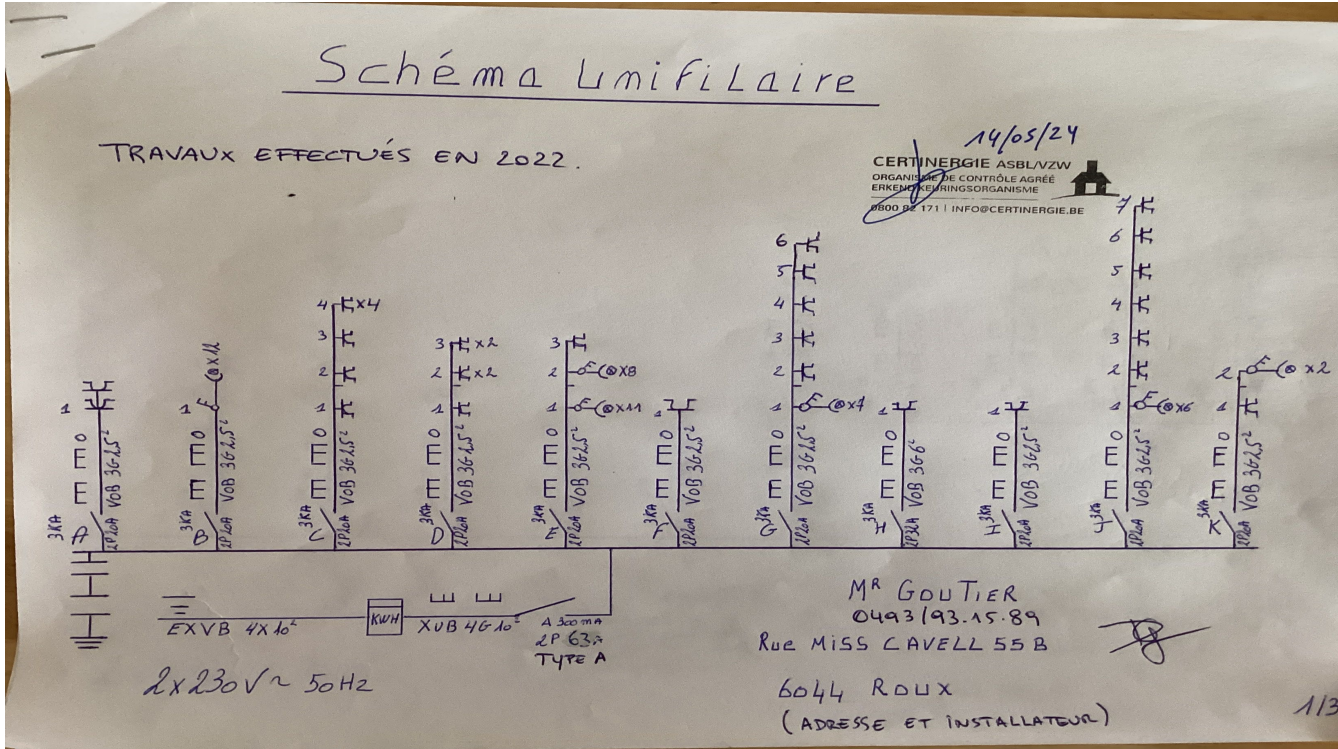
EXEMPLAIRE ORIGINAL

CE RAPPORT ANNULE ET REMPLACE LE RAPPORT 158/2024/65449/01:1

RÉF. 158/2024/65449/01:2

ANNEXES

Schéma(s) unifilaire(s) de l'installation



## Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

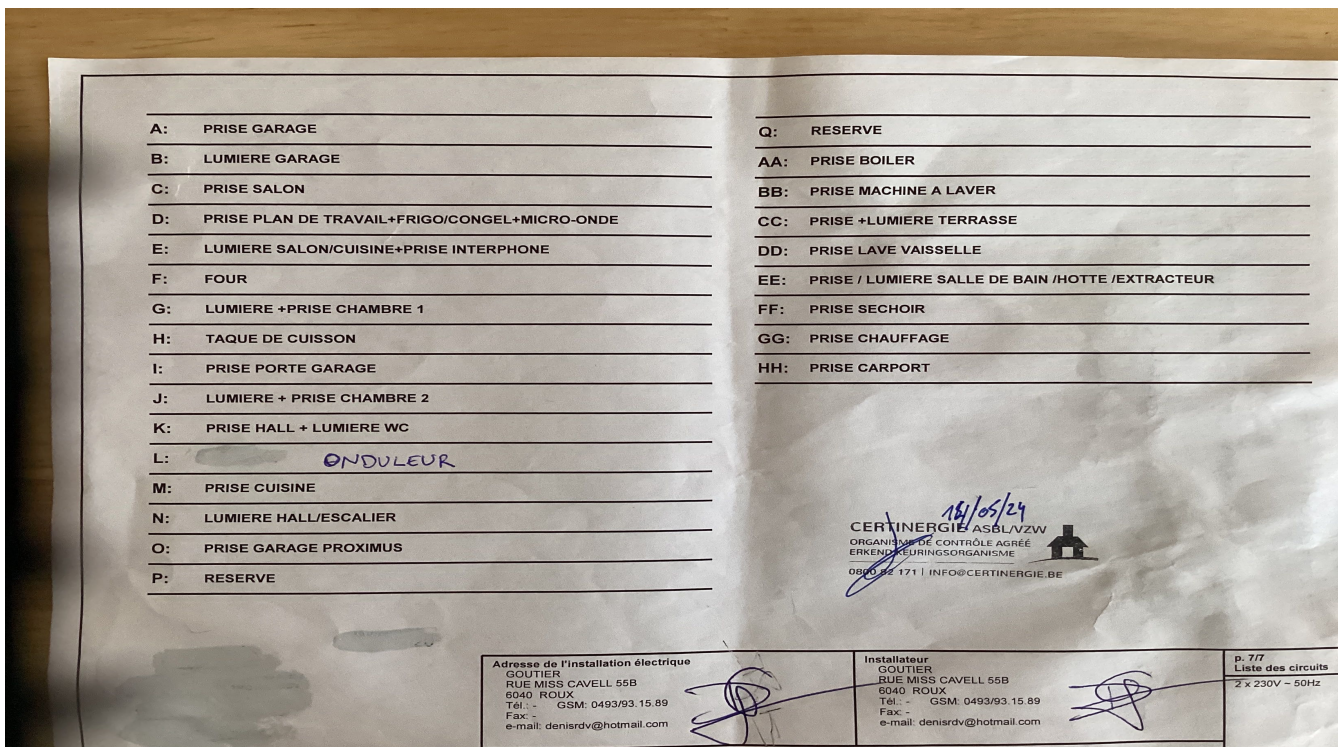
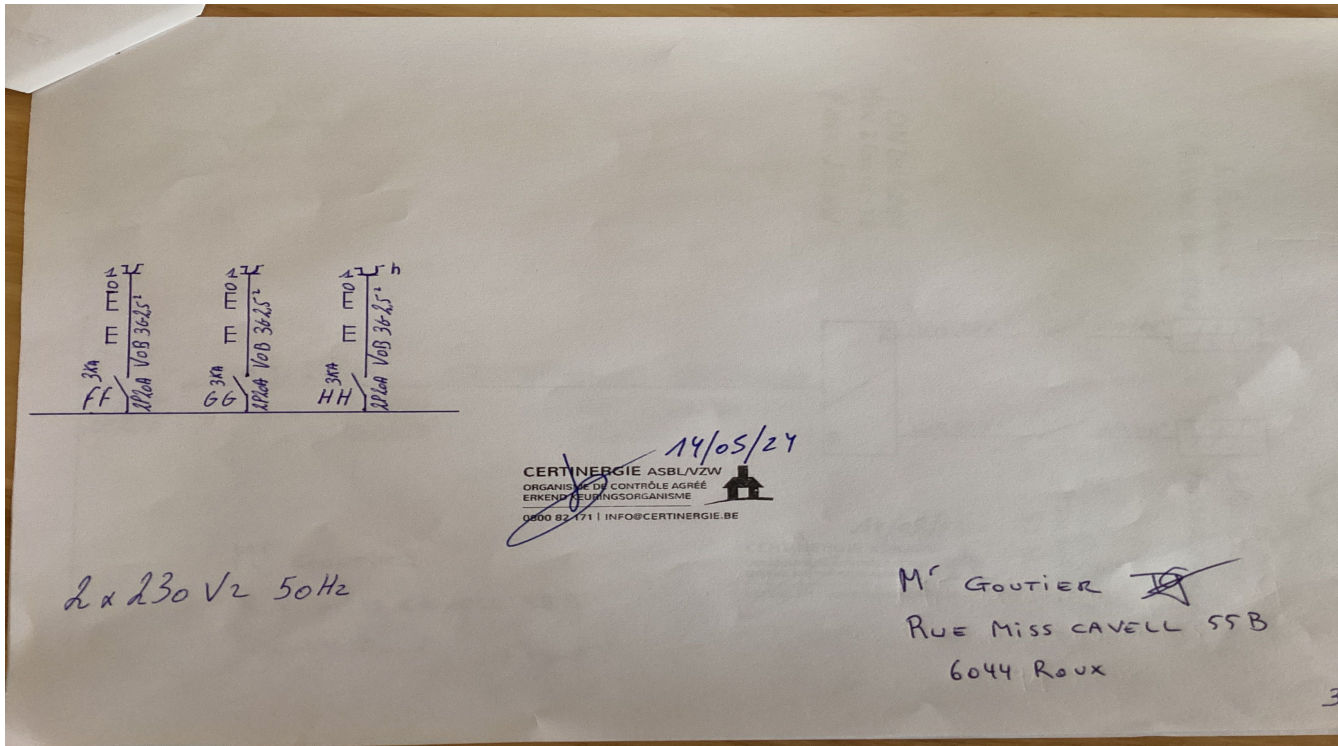
EXEMPLAIRE ORIGINAL

CE RAPPORT ANNULE ET REMPLACE LE RAPPORT 158/2024/65449/01:1

RÉF. 158/2024/65449/01:2

› ANNEXES

Schéma(s) unifilaire(s) de l'installation



# Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

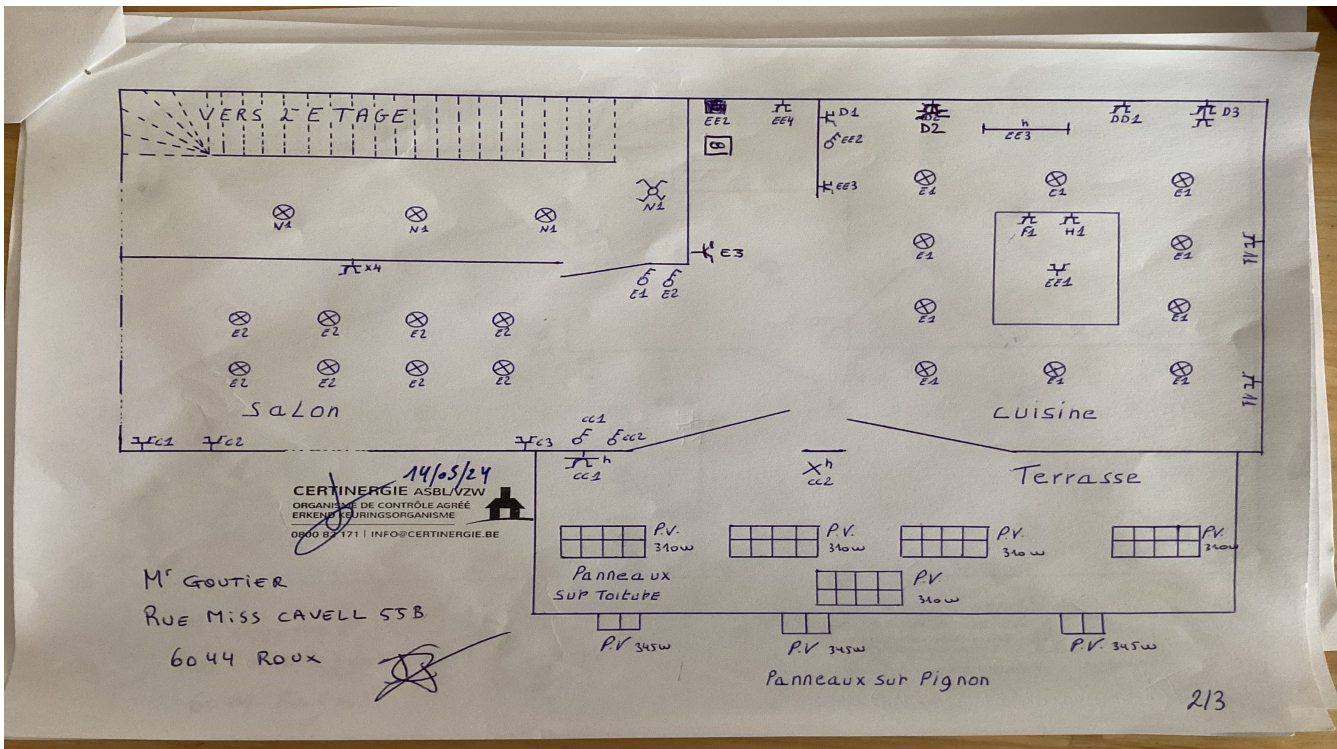
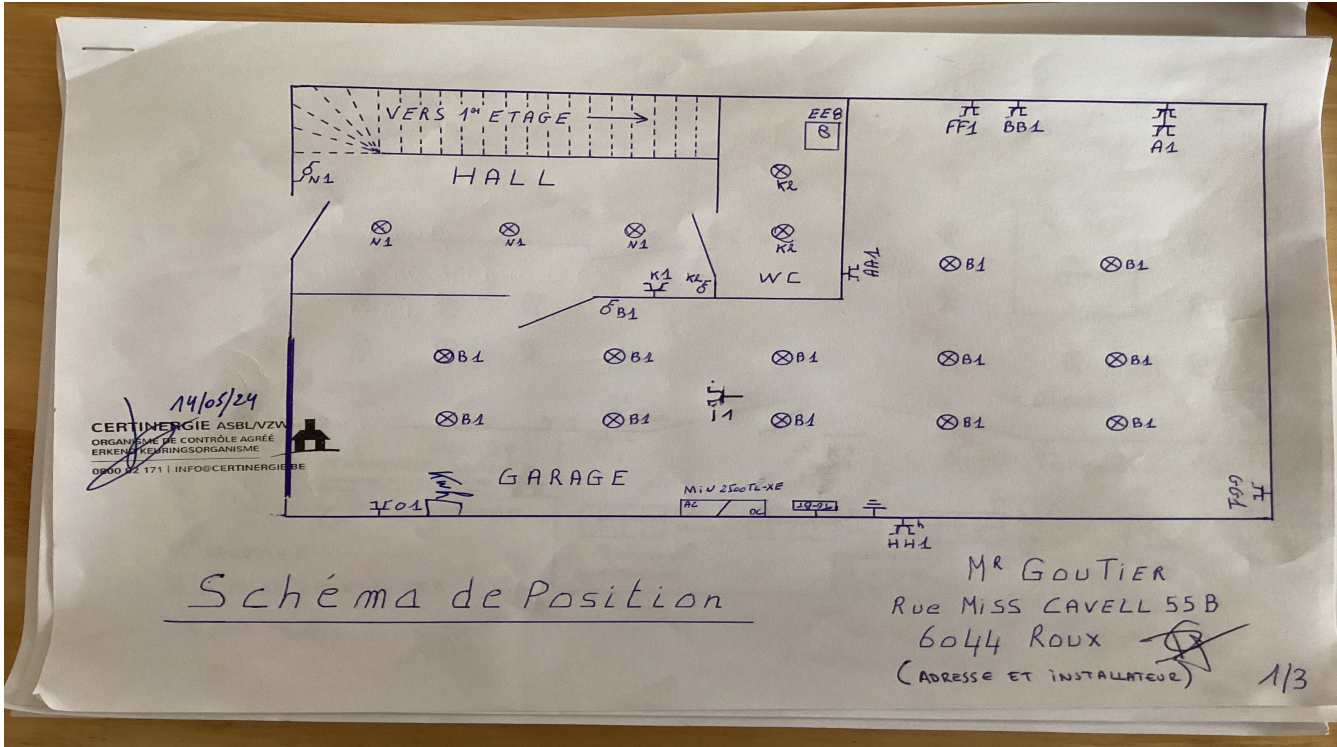
EXEMPLAIRE ORIGINAL

CE RAPPORT ANNULE ET REMPLACE LE RAPPORT 158/2024/65449/01:1

RÉF. 158/2024/65449/01:2

ANNEXES

Plan(s) de position de l'installation



## Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

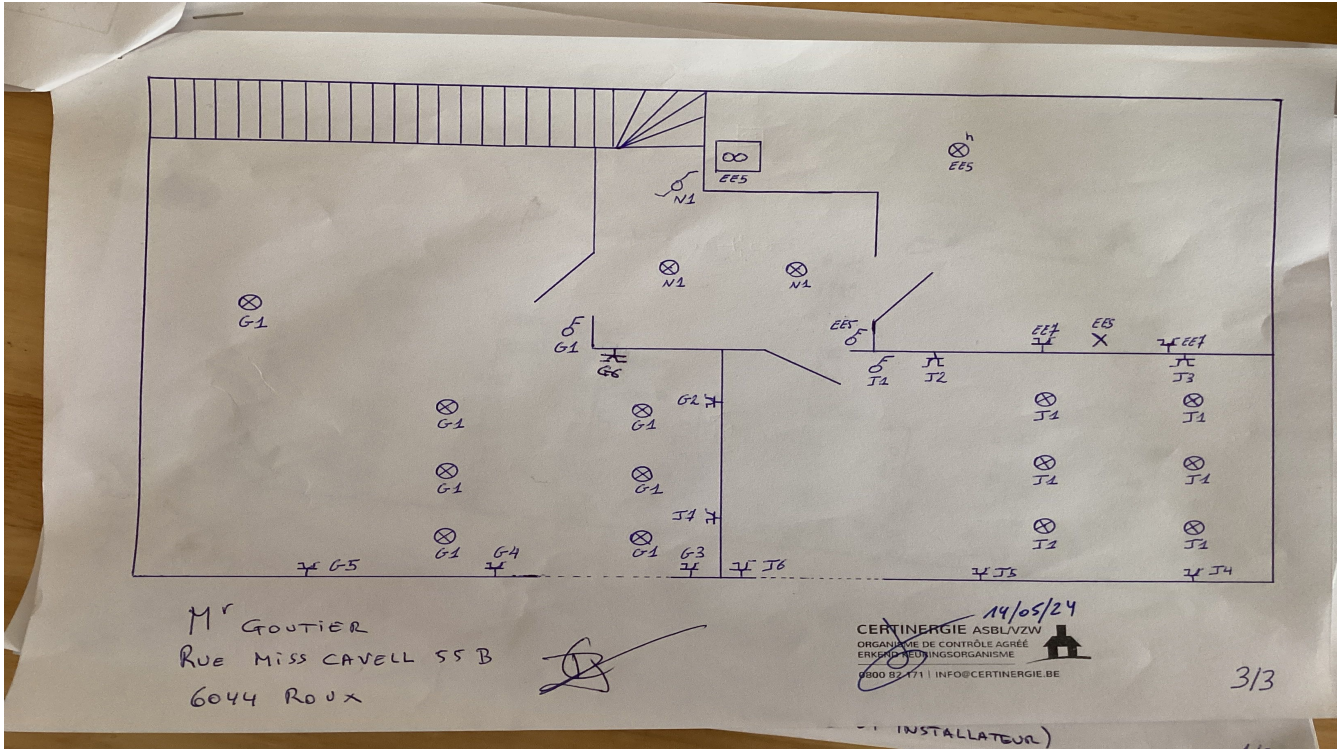
EXEMPLAIRE ORIGINAL

CE RAPPORT ANNULE ET REMPLACE LE RAPPORT 158/2024/65449/01:1

RÉF. 158/2024/65449/01:2

### › ANNEXES

Plan(s) de position de l'installation



Autre(s)



**Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension**

**EXEMPLAIRE ORIGINAL**

CE RAPPORT ANNULE ET REMPLACE LE RAPPORT 158/2024/65449/01:1

**RÉF. 158/2024/65449/01:2**

**ANNEXES**

Autre(s)

**ACA** - Organisme de contrôle agréé  
Monsieur/Madame/Monsieur/Madame  
BE 081 407 897 / TEL 045 034 979  
www.aca.rw.be / agr@aca.rw.be

2020114971  
Date de contrôle: 24/11/2020  
Faitic/Pain  
Agent-Vendeur  
CONFORME

**INSTALLATIONS ELECTRIQUES A BASSE TENSION ET A TRES BASSE TENSION**  
(LIVRE 1 - AR 08/09/2019)

**Identification des lieux:**  
Client: Coulier Denis, Rue Mis Scovel 53 B, 6044 ROUX  
Promoteur: Coulier Denis Rue Mis Scovel 53 B 6044 ROUX  
Installateur: Coulier Denis Rue Mis Scovel 53 B 6044 ROUX  
Numéro de TVA: /

**Identification de l'installation électrique:**  
Adresse du contrôle: Rue Mis Scovel 53 B, 6044 ROUX  
Code PA Installation: 341 44...  
Taille complet(s): - Compteur non installé -  
Numéro complet(s): /  
Indice complet(s): /  
Type d'installation: Unité d'habitation

**Nature du contrôle:**  
Conformément aux prescriptions du Livre 1 - installations à basse tension et à très basse tension - Procédure interne: QHRO/EE/001  
Type de contrôle: Contrôle de conformité avant la mise en usage - nouvelle installation (6.4.)  
Date de réalisation: Avant le 01/10/1981  Après le 01/10/1981 le avant le 01/10/2020   
Notes: Voir rubrique "CONSTATATIONS/Remarques"  
Dérégulation (Partie B): Non applicable  
Réévaluation au rapport: /

**Données générales de l'installation électrique:**  
Tension nominale: 230 V  
Cable d'alimentation: 4x10 mm<sup>2</sup>  
Electrode de terre: Boucle de terre  
Nombre de tableaux: 1  
Installation de production décentralisée: Non présent  
 Installation PV  Stockage de batteries  Câbles à hydrogène  Cogénération

**Description générale des dispositifs à courant alternatif:**  
Dispositif(s) à courant alternatif principal(s):  
Intensité nominale In: 40 A  
Sensibilité Di: 300 mA  
Supplémentaire: /  
Dispositif(s) à courant alternatif secondaire(s):  
Intensité nominale In: 40 A  
Sensibilité Di: 30 mA  
Supplémentaire: /

**Schémas et plans de l'installation:**  
Schéma(s) unifilaire(s) ou de circuits: /  
Plan(s) de position: /  
Plan(s) de position des prises de terre: /  
Document(s) des influences externes: /  
Document(s) des installations de sécurité: /  
Document(s) des installations critiques: /

**Mesures, contrôles et essais:**  
Résistance de déperdition de la prise de terre: 321 Ohm  
Niveau d'isolation global: 198 MOhm  
Continuité des conducteurs de protection: Bouclonné: OK  
Protection contre les contacts indirects: OK  
Etat du matériel (à poser/lua): OK

RE: 500V  
Non testé  
OK  
OK

Ce rapport ne peut être imprimé ou copié et distribué que dans son intégralité. Sous sa forme numérique, ce rapport sert d'exemplaire original.  
Référence: 2020114971  
Date d'émission du rapport: 27/11/20

**CONCLUSION:**  
L'installation électrique est conforme aux prescriptions du Livre 1, de l'arrêté royal du 8 septembre 2019.

**Le prochain contrôle est à effectuer au plus tard avant... 25 ans à partir de la date du contrôle**  
 Par le même organisme  Par un organisme au choix

Les schémas unifilaires et les plans de position de l'installation ont été délégués et signés.   
Les bornes d'entrée du (ou des) dispositif(s) à courant alternatif de l'origine de l'installation ont été scellées.   
 Lors de la visite précédente

Aucune installation ou partie de l'installation électrique pour laquelle des infractions sont constatées ne peut être mise en usage.   
Un nouveau contrôle de conformité avant la mise en usage doit être réalisé dès que l'installation électrique a été mise en œuvre.

Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la visite de contrôle, doivent être exécutés sans retard et toutes les mesures correctives doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service de l'installation, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes ou les biens.

Dans le cas où, lors de la nouvelle visite de contrôle des infractions subsistent ou au cas où il n'est pas donné suite à la remise en ordre de l'installation électrique, le Service Public Fédéral organ(e) l'Énergie dans ses attributions en est informée par l'organisme agréé dès le début d'un an expiré.

L'installateur est tenu de communiquer à l'organisme de contrôle qui a réalisé la visite de contrôle son identité et la date de l'acte de vente.

Au nom de l'organ(e) technique, l'agent-vendeur.

**ACA**  
Organisme de Contrôle Agréé  
Monsieur/Madame/Monsieur/Madame  
TVA BE 0811 407 897  
info@aca.rw.be - www.aca.rw.be

**Les prescriptions réglementaires:**  
Ce rapport doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique. Ce dossier est tenu à disposition de toute personne qui peut le consulter. Une copie de ce dossier est mise à disposition à tout éven(tuel) locataire. Le vendeur est tenu de transmettre le dossier de l'installation à l'acheteur lors du transfert de propriété.  
Toute modification de l'installation électrique doit être effectuée conformément aux prescriptions du Livre 1, de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 et doit être enregistrée dans le dossier. Toute modification ou extension importante doit faire l'objet d'un contrôle de conformité avant la mise en usage. Ce contrôle est réalisé par un organisme agréé.  
Le fonctionnaire proposé à la surveillance du Service Public Fédéral ayant l'Énergie dans ses attributions doit être avisé immédiatement de tout accident survenu aux personnes et/ou, directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques.  
Les devoirs du propriétaire, gestionnaire ou exploitant, des installations électriques peuvent être consultés sur le site d'ACA asbl (www.aca.rw.be).  
Une copie de ce rapport est tenue pendant une période de 5 ans par l'organisme agréé. Ce rapport est tenu à la disposition de toute personne autorisée légalement à le consulter.  
Pour de plus amples informations sur les prescriptions réglementaires ou plaintes, la Direction Générale de l'Énergie du Service Public Fédéral Économie, PNE, Casiers Moyennes et Énergie (https://www.economie.gov.be) est l'autorité compétente des organismes agréés.

**Plan d'action en cas d'installation électrique conforme:**  
Laissez effectuer le prochain contrôle périodique à temps (voir ci-dessus).  
Laissez considérer toute modification ou extension importante par un organisme agréé.  
Conservez le rapport et les schémas correspondants dans le dossier de l'installation électrique.  
Laissez éventuellement remarquer les infractions mentionnées sur le rapport.

Ce rapport ne peut être imprimé ou copié et distribué que dans son intégralité. Sous sa forme numérique, ce rapport sert d'exemplaire original.  
Référence: 2020114971  
Date d'émission du rapport: 27/11/20